









RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Inspecteur municipal

<p>Je CONSTATE des nuisances extérieures ou des situations d'insalubrité intérieure dans l'exercice de mes fonctions.</p> <p> Je peux exercer mon pouvoir d'inspection partout dans la municipalité sans rendez-vous à des heures raisonnables.</p> <p> Il manque de ressources humaines et financières pour effectuer des inspections.</p>	<p>DÉTECTION</p>
<p>J'INTERVIENS SI une plainte est déposée au bureau municipal.</p> <p> MON RÔLE est d'inspecter le bâtiment ou le logement et de faire respecter la réglementation municipale sur les nuisances.</p> <p>Je peux exiger des travaux de réparation et d'entretien. En cas de refus de collaboration, je peux faire exécuter les travaux aux frais du propriétaire sur ordonnance de la cour municipale.</p> <p> Je n'ai pas d'expertise en travail social ni en psychologie.</p>	<p>INTERVENTION</p>
<p>SECTEUR Municipal, Urbanisme</p> <hr/> <p>TERRITOIRE La ville</p> <hr/> <p>MISSION Appliquer la réglementation de l'urbanisme et les règlements relatifs à l'environnement</p>	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Pompier

<p>Je CONSTATE régulièrement des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions.</p> <p> MON RÔLE est de signaler les situations d'insalubrité à l'inspection. Je peux exercer mon pouvoir d'inspection sans rendez-vous à des heures raisonnables.</p> <p> Je n'ai pas l'obligation d'entrer dans tous les logements lors des visites préventives effectuées tous les 5 ans (campagne des avertisseurs de fumée).</p>	<p>DÉTECTION</p>
<p>J'INTERVIENS SI l'accumulation de matières dangereuses ou d'objets présente un risque d'incendie, généralement à la suite d'une plainte.</p> <p> MON RÔLE est de faire respecter la réglementation municipale sur les incendies. Je peux exiger le retrait de matières à risque. Je peux faire des recommandations.</p> <p> Je ne peux intervenir que sur les éléments liés à la sécurité incendie. Je n'ai pas les outils pour évaluer d'autres éléments concernant l'insalubrité.</p>	<p>INTERVENTION</p>
<p>SECTEUR Municipal, Sécurité publique</p> <hr/> <p>TERRITOIRE Un secteur de la ville</p> <hr/> <p>MISSION Répondre aux urgences d'incendie et assurer la sécurité des personnes et la protection des biens contre les incendies</p>	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Ambulancier

<p>Je CONSTATE régulièrement des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions.</p>		DÉTECTION
<p> Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : hôpital, CSSS, police). J'ai l'obligation de signaler la maltraitance d'enfants (DPJ) ou la présence d'idées suicidaires.</p>		
<p> Je ne peux pas divulguer des informations confidentielles (devoir de réserve).</p>		
<p>Je N'INTERVIENS PAS directement en matière d'insalubrité, je réponds à un appel de détresse pour un problème de santé.</p>		INTERVENTION
<p> Je peux indiquer des ressources adéquates à la personne.</p>		
<p> Je ne peux pas aider une personne sans son consentement (sauf en cas de recours à la Loi P-38 par un policier).</p>		
SECTEUR	Société de gestion privée	
TERRITOIRE	La ville	
MISSION	Offrir un service préhospitalier d'urgence	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Propriétaire privé d'immeuble

<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité dans mes appartements lors de visites chez les locataires.</p>		DÉTECTION
<p> MON RÔLE est de louer des appartements dans un bon état et de les maintenir dans un bon état d'habitabilité (art. 1854 et 1910, C.c.Q.).</p>		
<p> Je ne peux pas entrer chez mes locataires sans leur autorisation et sans un préavis de 24 h, ni les obliger à collaborer.</p>		
<p>J'INTERVIENS SI je l'estime nécessaire après un constat ou une plainte d'un locataire.</p>		INTERVENTION
<p> MON RÔLE est de faire toutes les réparations nécessaires, sauf les menues réparations d'entretien à la charge du locataire (art. 1854). J'avise le locataire d'améliorer la salubrité de son appartement.</p>		
<p> Je n'ai pas de véritable recours lorsqu'un locataire à faible revenu quitte les lieux sans payer ou les détériore.</p>		
SECTEUR	Entreprise privée	
TERRITOIRE	Municipalité	
MISSION	Offrir des appartements à la location	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Gestionnaire d'immeubles

<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité lors de visites chez les locataires (ex. : collecte de loyers, réparations).</p>		DÉTECTION
<p> MON RÔLE est de louer des appartements dans un bon état, de les maintenir dans un bon état d'habitabilité (art. 1854 et 1910, C.c.Q.) et de faciliter les relations entre locataires et propriétaires. Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : service permis, CSSS).</p>	DÉTECTION	
<p> Je n'ai pas forcément connaissance de ce qui se passe à l'intérieur des appartements.</p>		DÉTECTION
<p>J'INTERVIENS SI je l'estime nécessaire après un constat.</p>		
<p> MON RÔLE est de faire toutes les réparations nécessaires, sauf les menues réparations d'entretien à la charge du locataire (art. 1854), de procéder au nettoyage et d'aider la personne en la dirigeant vers les ressources adéquates.</p>	INTERVENTION	
<p> Je ne peux pas obliger une personne à recevoir un service. Je ne fais appel à la Régie du logement qu'en dernier recours. Il manque du soutien aux personnes en cas d'expulsion pour insalubrité (ex. : logement de dépannage, ressource d'ameublement).</p>		INTERVENTION
<p>SECTEUR Entreprise d'économie sociale</p>		
<p>TERRITOIRE Secteurs de la ville</p>		
<p>MISSION Offrir des services de gestion immobilière</p>		

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées





Gestionnaire d'immeubles HLM

<p>Je CONSTATE rarement des situations d'insalubrité dans les habitations à loyer modique (HLM).</p>		DÉTECTION
<p> MON RÔLE est de louer des appartements dans un bon état (art. 1854 et 1910, C.c.Q.). Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : service permis, CSSS, famille).</p>	DÉTECTION	
<p> Je ne peux pas entrer chez mes locataires sans leur autorisation et sans un préavis de 24 h, ni les obliger à collaborer.</p>		DÉTECTION
<p>J'INTERVIENS SI une plainte est déposée au bureau de l'OMH, ou si le personnel signale une situation d'insalubrité.</p>		
<p> MON RÔLE est d'effectuer les réparations nécessaires (art. 1854) et d'amener la personne à améliorer la salubrité de son domicile en établissant un lien de confiance avec elle et en l'outillant. Je peux faire appel à des services d'aide domestique et de soutien.</p>	INTERVENTION	
<p> Je ne peux pas obliger une personne à recevoir un service. Je ne fais appel à la Régie du logement qu'en dernier recours.</p>		INTERVENTION
<p>SECTEUR Office municipal d'habitation (OMH), OBNL paramunicipal</p>		
<p>TERRITOIRE Municipalité</p>		
<p>MISSION Gérer des habitations à loyer modique (HLM) destinées aux personnes à faible revenu et à revenu modique</p>		





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Intervenant/intervenante dans un CSSS





<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions (ex. : soins à domicile, accompagnement).</p> <p> Je peux signaler ces situations d'insalubrité (ex. : mon supérieur immédiat, DPJ, services de la ville).</p> <p> Je n'ai pas de procédure définie lorsqu'une situation d'insalubrité se présente.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>J'INTERVIENS SI la personne demande un service pour un problème de santé ou psychosocial, ou si elle accepte qu'un tiers le fasse pour et avec elle.</p> <p> MON RÔLE est de répondre à la demande de services en accompagnant la personne dans l'amélioration de la salubrité de son domicile. Je peux faire appel à des services d'aide domestique ou de soutien familial.</p> <p> Je ne peux pas offrir un service sans le consentement de la personne. Je ne peux pas divulguer des informations confidentielles.</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Centre de santé et de services sociaux</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Territoire sociosanitaire</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Offrir des services sociaux et de santé</td> </tr> </table>		SECTEUR	Centre de santé et de services sociaux	TERRITOIRE	Territoire sociosanitaire	MISSION	Offrir des services sociaux et de santé
SECTEUR	Centre de santé et de services sociaux						
TERRITOIRE	Territoire sociosanitaire						
MISSION	Offrir des services sociaux et de santé						

Responsable en aide domestique

<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions (première visite d'évaluation et entretien ménager).</p> <p> Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : CSSS, service incendie).</p> <p> Je n'ai pas l'expertise ni le mandat pour poser un diagnostic d'insalubrité.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>J'INTERVIENS SI le personnel signale une situation d'insalubrité qui le met mal à l'aise (signalement ou arrêt de service).</p> <p> MON RÔLE est de maintenir la salubrité des pièces auxquelles j'ai accès (entretien ménager) selon l'entente convenue (CSSS ou particuliers).</p> <p> Je ne peux pas obliger le personnel à donner le service ni offrir un service dont la clientèle ne veut pas.</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Entreprise d'économie sociale</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Secteurs de la ville</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Offrir des services d'aide domestique en vue de favoriser le maintien à domicile</td> </tr> </table>		SECTEUR	Entreprise d'économie sociale	TERRITOIRE	Secteurs de la ville	MISSION	Offrir des services d'aide domestique en vue de favoriser le maintien à domicile
SECTEUR	Entreprise d'économie sociale						
TERRITOIRE	Secteurs de la ville						
MISSION	Offrir des services d'aide domestique en vue de favoriser le maintien à domicile						





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Gestionnaire d'immeubles

<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité lors de visites chez les locataires (ex. : collecte de loyers) ou du départ d'un locataire.</p> <p> MON RÔLE est de louer des appartements dans un bon état, de les maintenir dans un bon état d'habitabilité (art. 1854 et 1910, C.c.Q.).</p> <p> Je ne peux pas entrer chez mes locataires sans leur autorisation et sans un préavis de 24 h, ni les obliger à collaborer.</p>		DÉTECTION
<p>J'INTERVIENS SI je l'estime nécessaire après un constat.</p> <p> MON RÔLE est de faire toutes les réparations nécessaires, sauf les menues réparations d'entretien à la charge du locataire (art. 1854).</p> <p> Un propriétaire n'a pas de véritable recours lorsqu'un locataire à faible revenu quitte les lieux sans payer ou les détériore. Il manque des ressources qui prennent en charge les personnes vulnérables.</p>		INTERVENTION
SECTEUR	Entreprise privée	
TERRITOIRE	Plusieurs municipalités	
MISSION	Offrir des services de gestion immobilière	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Responsable du Comité logement Trois-Rivières

<p>Je REÇOIS des demandes sur des situations d'insalubrité de la part de personnes locataires ou d'intervenants sociaux.</p> <p> MON RÔLE est de traiter ces demandes en accompagnant la personne dans ses démarches et en la dirigeant vers les ressources adéquates.</p> <p> Je ne constate pas directement des situations d'insalubrité.</p>		DÉTECTION
<p>J'INTERVIENS SI la personne locataire fait une demande pour une situation d'insalubrité.</p> <p> MON RÔLE est d'aider la personne locataire en l'informant et en l'accompagnant dans ses démarches auprès de son propriétaire.</p> <p> Je ne peux pas faire les démarches à la place de la personne qui vit une situation d'insalubrité.</p>		INTERVENTION
SECTEUR	OBNL	
TERRITOIRE	Région de la Mauricie	
MISSION	Défendre les droits des locataires	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Professionnel de santé environnementale

<p>Je REÇOIS des demandes d'information liées à l'insalubrité (qualité de l'air intérieur) de la part de personnes ou d'organisations.</p>		DÉTECTION	
 <p>MON RÔLE est de traiter ces demandes en informant le demandeur sur les risques pour la santé d'un environnement insalubre et en le dirigeant vers les ressources adéquates (ex. : CSSS, municipalité).</p>	DÉTECTION		
 <p>Je ne constate pas directement de situations d'insalubrité chez les particuliers.</p>		DÉTECTION	
<p>J'INTERVIENS SI une personne ou une organisation fait une demande d'information sur les risques pour la santé.</p>			INTERVENTION
 <p>MON RÔLE est d'évaluer les risques pour la santé et d'émettre des recommandations le cas échéant. Je peux interpellier les organisations qui ont le pouvoir d'intervenir.</p>	INTERVENTION		
 <p>Je ne peux pas me substituer à une organisation qui a un pouvoir d'inspection ou d'enquête à propos de la présence de contaminants à risque pour la santé (LSP, art. 98).</p>		INTERVENTION	
SECTEUR			Direction de santé publique (Agence de la santé et des services sociaux)
TERRITOIRE	Région Mauricie et Centre-du-Québec		
MISSION	Protéger la santé de la population face aux risques d'origine environnementale		





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Intervenant à la Société protectrice des animaux

<p>Je CONSTATE régulièrement des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions.</p>		DÉTECTION		
 <p>Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : municipalité).</p>	DÉTECTION			
 <p>Je n'ai connaissance que des situations où il y a présence d'animaux.</p>		DÉTECTION		
<p>Je N'INTERVIENS PAS directement en matière d'insalubrité, je réponds à des demandes relatives à la protection du bien-être des animaux.</p>			INTERVENTION	
 <p>MON RÔLE est d'appliquer le règlement municipal sur la garde d'animaux.</p> <p>J'ai aussi un RÔLE d'inspection des lieux de garde, d'élevage ou de vente d'animaux et je peux émettre des avis de non-conformité et participer à des saisies d'animaux sous l'autorité du MAPAQ (Loi P-42).</p>	INTERVENTION			
 <p>Je ne peux pas saisir un animal sans le consentement de la personne qui en est propriétaire (particuliers).</p>		INTERVENTION		
SECTEUR				OBNL
TERRITOIRE			La ville et la région de la Mauricie	
MISSION	Protéger le bien-être des animaux et le public de comportements inappropriés des animaux			




RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Policier municipal

<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité dans l'exercice de mes fonctions (appels ou enquêtes).</p> <p> MON RÔLE est de signaler des situations d'insalubrité si j'estime qu'il y a un danger pour la santé ou la sécurité de la personne (ex. : Service incendie, Service des permis, DPJ).</p> <p> Je ne peux pas entrer chez la personne sans motif légal.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>Je N'INTERVIENS PAS directement en matière d'insalubrité, je réponds à un appel d'urgence ou lié à un événement, ou j'enquête.</p> <p> Je peux émettre oralement un avertissement au locataire ou au propriétaire. Selon le cas, je peux obliger une personne dont l'état mental représente un danger pour elle-même ou pour autrui à se faire soigner (Loi P-38).</p> <p> Je n'ai pas d'expertise en travail social et en psychologie, ni en matière de sécurité incendie.</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Sécurité publique</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>La ville</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens</td> </tr> </table>		SECTEUR	Sécurité publique	TERRITOIRE	La ville	MISSION	Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens
SECTEUR	Sécurité publique						
TERRITOIRE	La ville						
MISSION	Protéger la vie des citoyens, leur sécurité et celle de leurs biens						

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées




Professionnel au Centre jeunesse

<p>Je REÇOIS des signalements de négligence sur le plan physique de la part de particuliers ou d'organisations.</p> <p> MON RÔLE est de recevoir et traiter les signalements et de décider de les retenir ou pas.</p> <p> Je n'ai connaissance que des situations où il y a présence d'enfant.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>J'INTERVIENS SI un signalement pour négligence sur le plan physique est retenu (catégories Hygiène et Logement).</p> <p> MON RÔLE est d'amener le parent à assurer à son enfant un milieu de vie sécuritaire en le dirigeant vers les ressources adéquates. Je donne la priorité au milieu de vie familial, avant d'envisager un retrait.</p> <p> Je manque d'outils pour évaluer certains dangers (ex. : incendie).</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Santé</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Régions Mauricie et Centre-du-Québec</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Assurer la sécurité et le développement de l'enfant (art. 38 Loi sur la protection de la jeunesse)</td> </tr> </table>		SECTEUR	Santé	TERRITOIRE	Régions Mauricie et Centre-du-Québec	MISSION	Assurer la sécurité et le développement de l'enfant (art. 38 Loi sur la protection de la jeunesse)
SECTEUR	Santé						
TERRITOIRE	Régions Mauricie et Centre-du-Québec						
MISSION	Assurer la sécurité et le développement de l'enfant (art. 38 Loi sur la protection de la jeunesse)						





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Responsable SANA

<p>Le personnel ou les bénévoles CONSTATENT occasionnellement des situations d'insalubrité dans l'exercice de leurs fonctions lors de visites à domicile (recherche de logement ou aide à l'installation).</p> <p> MON RÔLE est d'en aviser le locataire ou le propriétaire.</p> <p> Je n'ai pas forcément connaissance de ce qui se passe à l'intérieur des domiciles.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>J'INTERVIENS SI le personnel ou les bénévoles signalent une situation d'insalubrité.</p> <p> MON RÔLE est d'aider la personne immigrante en l'informant sur les bonnes pratiques, ses droits et devoirs, et en l'accompagnant dans ses démarches auprès de son propriétaire.</p> <p> Je ne peux pas toujours compter sur la collaboration du propriétaire.</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>OBNL</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Municipalité</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Offrir des services aux personnes immigrantes</td> </tr> </table>		SECTEUR	OBNL	TERRITOIRE	Municipalité	MISSION	Offrir des services aux personnes immigrantes
SECTEUR	OBNL						
TERRITOIRE	Municipalité						
MISSION	Offrir des services aux personnes immigrantes						





Personne élue

<p>Je REÇOIS des plaintes sur des situations d'insalubrité de la part des citoyens de mon district.</p> <p> MON RÔLE est de signaler les situations d'insalubrité au directeur général de la municipalité (qui sollicitera les services d'incendie ou d'inspection).</p> <p> Je ne constate pas directement des situations d'insalubrité.</p>	<p>DÉTECTION</p>						
<p>J'INTERVIENS SI la personne qui a formulé la plainte veut connaître les procédures entamées.</p> <p> MON RÔLE est d'informer et de rassurer la personne en expliquant les mesures et les interventions entreprises.</p> <p> Je ne peux pas me substituer aux officiers municipaux, qui ont un pouvoir d'inspection.</p>	<p>INTERVENTION</p>						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Municipalité</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>District</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Répondre aux citoyens de mon district</td> </tr> </table>		SECTEUR	Municipalité	TERRITOIRE	District	MISSION	Répondre aux citoyens de mon district
SECTEUR	Municipalité						
TERRITOIRE	District						
MISSION	Répondre aux citoyens de mon district						





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Responsable OBNL habitation





<p>Je CONSTATE des situations d'insalubrité lors de la recherche de logements.</p> <p> MON RÔLE est d'accompagner la personne dans ses démarches auprès du propriétaire.</p> <p> Il est difficile de trouver des logements salubres et à faible coût.</p>	<p>DÉTECTION</p>
<p>Je N'INTERVIENS PAS directement en matière d'insalubrité, je répons à une urgence sociale.</p> <p> Je fournis un hébergement d'urgence et j'aide la personne à trouver un domicile salubre.</p> <p>L'équipe itinérance assure ensuite le suivi de la personne dans son milieu en l'informant sur les bonnes pratiques, ses droits et devoirs, et en l'accompagnant dans ses démarches auprès de son propriétaire.</p> <p> Il est difficile de relocaliser des personnes en rupture sociale, particulièrement celles souffrant de troubles mentaux ou d'alcoolisme.</p>	<p>INTERVENTION</p>
<p>SECTEUR OBNL habitation</p>	
<p>TERRITOIRE Municipalité</p>	
<p>MISSION Offrir un hébergement d'urgence</p>	

Responsable OBNL itinérance

<p>Les travailleurs de rue CONSTATENT des situations d'insalubrité dans l'exercice de leurs fonctions lors des visites à domicile.</p> <p> MON RÔLE est d'aider la personne à trouver un domicile salubre.</p> <p> Il est difficile de trouver des logements salubres et à faible coût.</p>	<p>DÉTECTION</p>
<p>J'INTERVIENS SI le personnel signale une situation d'insalubrité.</p> <p> MON RÔLE est d'aider la personne à vivre dans un domicile salubre et à l'accompagner dans ses démarches auprès de son propriétaire en établissant un lien de confiance avec elle.</p> <p> Je ne peux pas obliger la personne à se prendre en main.</p> <p>Il est plus difficile d'entrer en relation avec des propriétaires résidant à l'extérieur de la région ou avec des regroupements de propriétaires.</p>	<p>INTERVENTION</p>
<p>SECTEUR OBNL itinérance</p>	
<p>TERRITOIRE Plusieurs municipalités</p>	
<p>MISSION Offrir des services à des personnes en rupture sociale</p>	





RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ

Responsable OBNL services de proximité (Équipe itinérance)

<p>Les intervenants multidisciplinaires CONSTATENT des situations d'insalubrité dans l'exercice de leurs fonctions lors des visites à domicile.</p> <p> MON RÔLE est d'aider la personne à stabiliser sa situation générale et sa situation résidentielle dans un logement salubre, sécuritaire et abordable.</p> <p> Il est difficile de trouver des logements salubres et à faible coût.</p>	DÉTECTION						
<p>J'INTERVIENS SI la personne le demande ou SI je constate un risque pour la santé ou la sécurité de la personne ou du voisinage.</p> <p> MON RÔLE est de diriger la personne vers des organisations qui défendront ses droits, de l'accompagner dans ses démarches et de l'amener à changer des habitudes en établissant un lien de confiance avec elle.</p> <p> Je ne peux pas obliger la personne à se prendre en main. Il est difficile de motiver un changement lorsque l'environnement n'y est pas favorable. Les personnes rejointes sont souvent stigmatisées et n'ont pas accès à un logement adéquat.</p>	INTERVENTION						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Plusieurs OBNL (santé, itinérance)</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Municipalité</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Offrir des services à des personnes en rupture sociale</td> </tr> </table>		SECTEUR	Plusieurs OBNL (santé, itinérance)	TERRITOIRE	Municipalité	MISSION	Offrir des services à des personnes en rupture sociale
SECTEUR	Plusieurs OBNL (santé, itinérance)						
TERRITOIRE	Municipalité						
MISSION	Offrir des services à des personnes en rupture sociale						

RÔLE ACTUEL EN MATIÈRE D'INSALUBRITÉ d'après l'analyse des entrevues réalisées

Responsable organisme famille

<p>Le personnel CONSTATE régulièrement des situations d'insalubrité dans l'exercice de ses fonctions chez les familles visitées (Programme d'aide personnelle, familiale et communautaire, accompagnement à la naissance).</p> <p> Je peux signaler des situations d'insalubrité (ex. : CSSS).</p> <p> Je ne peux pas offrir un service sans le consentement de la personne.</p>	DÉTECTION						
<p>Je N'INTERVIENS PAS directement en matière d'insalubrité, je fournis un soutien aux familles qui en manifestent le besoin ou qui sont référées par le CSSS ou le Centre jeunesse.</p> <p> Je peux accompagner le parent dans l'amélioration de la salubrité de son domicile en l'informant, en le sensibilisant ou en établissant un plan d'intervention avec lui.</p> <p> Il est difficile de changer des modes de vie profondément ancrés.</p>	INTERVENTION						
<table border="1"> <tr> <td>SECTEUR</td> <td>Organisme communautaire famille</td> </tr> <tr> <td>TERRITOIRE</td> <td>Secteur de la municipalité</td> </tr> <tr> <td>MISSION</td> <td>Offrir du soutien aux familles</td> </tr> </table>		SECTEUR	Organisme communautaire famille	TERRITOIRE	Secteur de la municipalité	MISSION	Offrir du soutien aux familles
SECTEUR	Organisme communautaire famille						
TERRITOIRE	Secteur de la municipalité						
MISSION	Offrir du soutien aux familles						

